

18/2025

DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

ID : 044-214400756-20250327-28_2025-DE

Nombre de conseillers
en exercice14
présents10
votants.....11

L'an deux mil vingt-cinq, le **VINGT-SEPT MARS**
à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2025

PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc PIERRISNARD Béatrice LE BOULER Cédric CHIRADE Brigitte HAMON Sylvain
GUILLEMOT Tatiana MARTIN Yves BOMMÉ Jean-Paul HUGRON Dominique GRIMAUD Sylvie

ABSENTS EXCUSÉS : RAIMBAUD Nelly (pouvoir à GRIMAUD Sylvie)

ABSENTS NON EXCUSÉS : DUMARCHÉ Jérémy ; DUTERTRE Thomas ; RIOTTE Sandrine

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : GUILLEMOT Tatiana

OBJET

28/2025	BUDGET ANNEXE « ILE DU DON » AFFECTATION DES RESULTATS 2024
----------------	--

Le Conseil Municipal,

Vu le compte administratif 2024 qui vient d'être adopté,

Statuant sur l'affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2024,

Constatant que ce compte administratif présente les chiffres suivants :

Section	Résultat reporté de l'année 2023	Part affectée à l'investissement en 2024	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de 2024	Restes à réaliser 2024 (Dépenses - recettes)
<i>Fonctionnement</i>	4 768,11 €		5 065,21 €	9 833,32 €	
<i>Investissement</i>	40 691,18 €		- €	40 691,18 €	

CONFIRME l'affectation du résultat de Fonctionnement 2024 du budget annexe « Ile du Don » comme suit au Budget Primitif 2025 :

⇒ 0 € en excédent de fonctionnement capitalisé (Article 1068)

⇒ 9 833,32 € en excédent de fonctionnement reporté (Article 002)

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,
Jean-Marc LALLOUÉ

